



# COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DE VAUCLUSE

## VAUCLUSE TOUR CSO 2021

### CIRCUIT DEPARTEMENTAL

### CAHIER DES CHARGES

- 1) Divisions et indices :
  - Poney A , Poney 4 , Poney 3, Poney 2, Poney 1 et Poney Elite
  - Club 4, Club 3, Club 2, Club 1 et Club Elite
  - Le coefficient 2 est uniquement affecté à l'épreuve de type Grand Prix
  - Barème : à temps différé
  - Limitation interdite
- 2) Nombres d'étapes :
  - 5 étapes coeff 2 maximum par département
  - 1 épreuve coefficientée par indice par étape
  - Les championnats départementaux ou interdépartementaux sont comptabilisés comme une étape
- 3) Intervalle entre chaque étape : minimum 2 semaines
- 4) Un classement FFE est établi sur les étapes du département
- 5) Les 5 meilleurs résultats de chaque cavalier seront retenus
- 6) Les épreuves sont ouvertes à tous les cavaliers qu'ils appartiennent ou non au département concerné, les épreuves seront comptabilisées pour la qualification au Generali Open de France. Le coefficient 2 sera attribué dans la limite de 5 étapes par cavalier (donc même ceux hors département d'appartenance). Pour le Championnat de France des départements 2020, la domiciliation sportive du cavalier est déterminée par l'engageur du 1<sup>er</sup> engagement sur un circuit.
- 7) Pour les cavaliers les tranches d'âges règlementaires des championnats doivent être respectées (exemple : 10 ans maximum dans l'année pour engager en CSO Poney A1)
- 8) Récompenses : plaques et flots du département
- 9) Exigences :
  - Possibilité de monter 2 pistes si nombre de partants excessifs
  - chef de piste candidat national (coût pris en charge par le CDE)
  - chronométrage électronique
  - changement de piste entre les indices
  - obligation pour le club de participer à 2 concours
- 10) le CDE procède à la labellisation des étapes avant l'ouverture aux engagements du concours  
Seuls les types d'épreuves Grand Prix peuvent être labellisés circuit départemental

COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION DE VAUCLUSE

Centre Equestre la Gourmette Vauclusienne  
Chemin de Capeau - 84270 VEDENE

☎ 04 90 23 30 09 – 📠 04 90 23 48 11

Président : Jacques DULCY